

VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que le Budget
primitif 2024-Budget Principal Ville et
Annexe Cœur de Ville, ainsi que le
rapport de présentation ont été
transmis aux conseillers municipaux en
date du 25 janvier 2024, puis la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 31 janvier 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

15 FEV. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. GALPIN, pouvoir remis à Mme JOURDRIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. SIMONIN, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents : Mme DE CHABOT

Secrétaire de séance : M. PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le quorum est atteint. Installation
d'une nouvelle Conseillère Municipale. Le procès-verbal de la séance du 20
décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22h30.

N° 24-1-7

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE : CŒUR DE VILLE**

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. BESSETTES,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 19-1-3 du 20 février 2019 portant création du « Budget Annexe
Cœur de Ville »,

Vu la délibération n° 23-7-12 du 20 décembre 2023 relative au Rapport d'Orientation
Budgétaire (ROB),

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 29 janvier 2024,

Après avoir examiné le budget primitif 2024 du budget annexe Cœur de Ville par chapitre,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2024 du budget annexe du Cœur de Ville, arrêté à 28 voix pour et 4 abstentions (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT) :

BUDGET ANNEXE DU CŒUR DE VILLE

section d'investissement	
recettes	dépenses
12 607 500,09 €	12 607 500,09 €

La section d'investissement est adoptée à 28 voix pour et 4 abstentions (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).

section de fonctionnement	
recettes	dépenses
13 413 937,51 €	12 673 937,51 €

La section de fonctionnement est adoptée en suréquilibre à 28 voix pour et 4 abstentions (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).

Budget total en suréquilibre :

BUDGET TOTAL RECETTES	BUDGET TOTAL DÉPENSES
26 021 437,60 €	25 281 437,60 €

Le budget est adopté en suréquilibre à 28 voix pour et 4 abstentions (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240207-24-1-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024